

Politiques

s'appliquant au

Programme du Diplôme (DP)

du

Baccalauréat International (IB)

à

l'École Nouvelle de la Suisse Romande (ENSR)

Approuvées par les Professeurs de l'ENSR enseignant l'IBDP et la
Direction de l'ENSR

Dernière approbation : 27 août 2024

Table des matières

Politique d'Admission - IBDP - ENSR	1
Préambule	1
Philosophie de l'ENSR	1
Caractéristiques de l'ENSR	2
Admission de l'extérieur	2
Admission de l'intérieur	3
Soutien aux étudiants	3
Divers	4
Politique linguistique - IBDP - ENSR	1
Préambule	1
Définitions	1
Langue maternelle :	1
Langue première :	1
Langue d'acquisition :	1
Langue d'enseignement :	1
Langue d'examen :	2
Profil linguistique de l'ENSR	2
Langue du matériel didactique au sein de l'IBDP	3
Choix des langues à l'IBDP	4
Langage commun à travers l'IBDP	4
Soutien aux étudiants	5
Soutien aux enseignants	5
Divers	5
Politique d'évaluation - IBDP - ENSR	1
Préambule	1
Philosophie de l'ENSR	1
Evaluation critériée	1
Evaluation formative et sommative	2
Examens internes	2
Bulletins de notes et communication avec les parents	3
Calculs de promotion	4
Soutien aux étudiants	5
Soutien aux enseignants	5
Divers	6

Politique d'intégrité intellectuelle - IBDP - ENSR	1
Préambule	1
Philosophie de l'ENSR	1
Définitions	2
Prévention auprès des élèves	3
Contrôles	3
Sanctions	4
Divers	4
Politique d'inclusion - IBDP - ENSR	1
Préambule	1
Philosophie de l'ENSR	1
Détection et évaluation des besoins des élèves	2
Types principaux de besoins éducationnels spéciaux à l'ENSR	3
Rôles et responsabilités	3
Mesures d'aide pour élèves avec besoins éducationnels spéciaux	4
Espace Ecoute et Conseils	4
Divers	5
Politique de bien-être - IBDP - ENSR	1
Préambule	1
Philosophie de l'ENSR	1
Bien-être dans le programme de l'IB	2
Soutien aux enseignants et au personnel	2
Divers	2

Politique d'Admission - IBDP - ENSR¹

I. Préambule

La politique d'Admission de l'IBDP à l'ENSR s'adresse à la communauté IB de l'ENSR. Le but de ce document est de garantir une homogénéité de la conception de l'admission au sein du programme de l'IBDP à l'ENSR.

Il s'agit notamment, avec cette politique, de déterminer comment l'ENSR, en tant qu'institution, conçoit les admissions au sein du programme IB, s'adapte à ses spécificités et propose des solutions pour parer aux différents défis que cela implique.

La présente politique dépend de la *Politique d'Admission* générale de l'ENSR.

Cette politique est publiée sur le site Internet de l'ENSR, ainsi que sur l'Extranet et la plateforme Google Drive à disposition des enseignants de l'IB.

II. Philosophie de l'ENSR

L'ENSR valorise chacun de ses élèves en tant que personnes ; respecte le passé de chacun, ses valeurs et ses souhaits pour le futur. Dans ce cadre, l'ENSR pratique une personnalisation poussée de l'enseignement et ce dès le processus d'admission à l'ENSR. L'ENSR a pour objectif de proposer le meilleur enseignement à l'élève en fonction des besoins de l'élève et non pas de pousser l'élève vers n'importe quelle solution en fonction des besoins de l'ENSR. C'est notamment pourquoi l'ENSR se réserve aussi le droit de ne pas accepter un élève si l'ENSR estime ne pas avoir les moyens de répondre aux besoins de l'élève.

La *Politique d'Admission* générale de l'ENSR se réfère au processus d'admission pour l'ensemble de l'école. S'agissant d'une inscription potentielle en 10e ou en 11/BI1 du Gymnase, aucune des deux voies offertes (Maturité Suisse et Baccalauréat International) n'est favorisée. Les avantages et inconvénients des deux voies sont explicités aussi clairement que possible afin que l'élève et ses parents puissent choisir celle qui semble leur convenir le mieux en toute connaissance de cause. Une journée d'essai peut être organisée sous conditions afin de se faire une meilleure idée des différents cursus. Sauf exception, il n'y a pas d'entrée possible directement en classe BI2.

Pour les élèves déjà présents à l'ENSR, le choix entre les deux voies est reporté jusqu'au dernier moment (la fin de la 10e année) grâce à un programme de "tronc commun" durant toutes les années qui précèdent, afin de garantir autant que possible cette flexibilité et ce service personnalisé qui correspond à l'identité de l'ENSR.

La présente politique d'admission doit être considérée en relation avec les autres politiques propres à l'IBDP de l'ENSR. En effet, l'admission au sein du programme de l'IB doit prendre

¹ La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

en compte les besoins éducationnels spéciaux et profils particuliers (cf. *politique d'inclusion*), les problématiques linguistiques des élèves (cf. *politique linguistique*) et se référer aux bulletins de notes et commentaires de l'élève obtenus précédemment (cf. *politique d'évaluation*).

III. Caractéristiques de l'ENSR

L'ENSR est une école privée, laïque, qui accueille des élèves de toutes origines, ethnies, cultures, pays, religions et langues. Ancrée depuis 1906 à Lausanne, l'école est interconnectée avec la société civile de la région lausannoise. Disposant d'un internat, l'école, son personnel et ses élèves sont ouverts sur le monde. La langue principale est le français et l'anglais a le rôle de seconde langue. De nombreuses autres langues sont présentes, autant parmi les langues maternelles des élèves que du personnel ou dans l'offre proposée en classe (cf. *politique linguistique*).

L'ENSR propose un cursus sous forme de tronc commun depuis les classes maternelles jusqu'à la classe 10 du Gymnase. Les élèves suivant ce cursus disposent à la fin de la classe 10 des prérequis pour accéder aussi bien au programme de la Maturité Suisse qu'au programme du Baccalauréat International. En classe 10, il est déjà possible de rentrer dans un système dit "préIB" avec la suppression de certains cours propres à la Maturité Suisse et l'ajout de cours de préparation à l'IB. Des soirées d'information aux parents sont organisées en classe 10 afin que le choix entre les deux voies se fasse en toute connaissance de cause.

Un cursus parallèle avec cours en anglais est disponible de la classe 7 du Collège à la classe 10 du Gymnase. Les élèves suivant ce cursus jusqu'au bout continuent en règle générale avec l'IBDP.

Les élèves qui choisissent l'IBDP sont encouragés à suivre le programme complet du diplôme. Pour ceux qui, pour des raisons diverses, ne peuvent pas ou ne veulent pas se présenter au diplôme intégral, la voie "ENSR High School Diploma" est ouverte ; elle nécessite toutefois d'avoir suivi tous les cours du programme du diplôme durant deux ans.

IV. Admission de l'extérieur

En fonction du profil de l'élève et de ses souhaits pour le futur, le premier rendez-vous d'admission peut se faire en présence du Responsable de la Maturité Suisse et/ou du Coordonnateur de l'IBDP. Pour envisager la Maturité Suisse, certains prérequis sont indispensables : niveau suffisant en français (langue première du cursus - idéalement C1 au minimum) et niveau suffisant en allemand ou italien (première langue d'acquisition - idéalement B1 au minimum). Le programme de l'IBDP étant plus souple et plus facilement adaptable aux caractéristiques des élèves, les limites sont essentiellement en rapport avec l'offre proposée : certaines matières ne sont pas disponibles à l'ENSR et certaines sont enseignées dans une langue déterminée (cf. *politique d'admission générale*).

Le but de cette première rencontre est de trouver un terrain d'entente entre les souhaits de l'élève et de ses parents et l'offre de l'ENSR. Généralement, un premier choix de matières est proposé. Il peut être modifié ultérieurement, sous conditions.

Si l'élève doit disposer d'aménagements éducationnels spéciaux, il est de la responsabilité de l'élève et de ses parents de l'indiquer lors du rendez-vous d'admission afin que ces besoins puissent être efficacement pris en compte en classe et durant les examens internes. (cf. *politique d'inclusion*).

Si l'élève a des lacunes en français ou en anglais qui l'empêcheraient de suivre correctement le curriculum, un programme personnalisé de FLE (Français langue étrangère) ou de EFL (English as a foreign language) peut être proposé à l'élève et à ses parents (cf. *politique linguistique*).

Une journée d'essai peut être organisée pour se faire une meilleure idée de ce qui est proposé à l'ENSR. Il est aussi possible de rentrer en classe 10 afin de reporter le choix entre les deux voies à une date ultérieure. Lors d'une rentrée en cours d'année, la classe 10 est généralement proposée.

V. Admission de l'intérieur

Dès la classe 9, les élèves sont encouragés à réfléchir à la voie qu'ils choisiront entre la Maturité Suisse et le Baccalauréat International. A la fin de la classe 9, un premier document relatif à ce choix est envoyé aux parents afin de susciter des discussions en famille. Les élèves et leurs parents sont soumis à un premier choix : rester dans le tronc commun ou opter pour la voie "préIB". Cette dernière option peut être suggérée ou confirmée selon les souhaits d'études universitaires après l'ENSR.

La majorité des élèves optent pour le tronc commun en 10e. Le sujet du cursus à choisir l'année prochaine est au cœur de la réunion des parents de classe 10 en octobre. Entre avril et mai, les élèves ont un entretien avec leur maître de classe durant lequel la voie et les matières sont présélectionnées et reportées dans un courrier qui est ensuite envoyé aux parents. Les parents sont invités à en discuter avec leurs enfants et les maîtres de classe ainsi que les responsables des deux sections restent à leur disposition pour tout renseignement complémentaire. Les parents remettent ce formulaire, dûment signé et éventuellement corrigé, à l'administration, afin que la prochaine rentrée scolaire puisse être organisée.

Au début de l'année scolaire, si un élève regrette son choix, il est encore laissé pendant quelques semaines la possibilité de changer de voie. Dans ce cas, l'élève s'engage à rattraper rapidement le retard accumulé à ses frais au moyen de cours d'appui individuels.

VI. Soutien aux étudiants

Dès l'admission et tout au long de leur scolarité, les élèves, sous leur propre impulsion, celle de leurs parents ou celle de leurs enseignants, peuvent être amenés à demander des cours

privés ou de soutien dans n'importe quelle matière ou en langue française ou anglaise. L'ENSR essaiera toujours d'y répondre au mieux (cf. *politique d'inclusion* et *politique linguistique*).

VII. Divers

Dernière approbation de cette politique par les professeurs de l'IB et la Direction de l'ENSR le :

mardi 27 août 2024

Le document mis à jour est publié peu après sur le site web de l'ENSR, sur l'Extranet et sur le Google Drive des professeurs de l'IB.

Les propositions de modifications sont à transmettre au Coordonnateur IBDP au plus tard deux semaines avant le prochain séminaire de prérentrée consacré à l'IBDP.

Politique linguistique - IBDP - ENSR²

I. Préambule

La politique linguistique de l'IBDP à l'ENSR s'adresse à la communauté IB de l'ENSR. Le but de ce document est de garantir une homogénéité de la conception de c'est qu'est la langue dans le contexte spécifique de l'IBDP à l'ENSR, comment elle s'applique aussi bien dans le contexte des cours tels qu'ils sont dispensés que dans un contexte plus large de communication entre les différentes parties.

Il s'agit notamment, avec cette politique, de mettre en exergue les spécificités linguistiques propres à l'ENSR et de déterminer comment l'ENSR, en tant qu'institution, s'y adapte et propose des solutions pour parer aux différents défis que cela implique.

Cette politique est publiée sur le site Internet de l'ENSR, ainsi que sur l'Extranet et la plateforme Google Drive à disposition des enseignants de l'IB.

II. Définitions

Langue maternelle :

Langue parlée à la maison, acquise naturellement durant les premières années de vie.

Langue première :

Langue dans laquelle l'on pense spontanément ; langue la mieux maîtrisée, autant à l'oral qu'à l'écrit, activement ou passivement. Il s'agit souvent de la langue dans laquelle l'on a été majoritairement scolarisé.

Langue d'acquisition :

Synonyme de "langue étrangère". Il s'agit d'une langue que l'on a apprise artificiellement, par l'acquisition de grammaire, de vocabulaire et autres approches analytiques, souvent construite en référence ou en comparaison à une autre langue.

Langue d'enseignement :

Langue dans laquelle est donné l'enseignement d'une matière scolaire, dans une classe, et à l'aide de laquelle les élèves et enseignants interagissent. Par défaut, à l'ENSR, à part pour les matières des groupes 1 et 2, la langue d'enseignement est soit le français, soit l'anglais, soit le bilinguisme français-anglais.

² La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Langue d'examen :

Langue dans laquelle l'examen officiel de l'IB est dispensé. Cette langue n'est pas forcément la même que la langue d'enseignement et dépend des possibilités offertes par l'IB. Par défaut, à l'ENSR, à part pour les matières des groupes 1 et 2, les langues d'examen sont soit le français, soit l'anglais. Il ne peut y avoir qu'une langue d'examen pour une matière pour un élève ; il est impossible de soumettre une composante d'une matière dans une langue et une autre composante de la même matière dans une autre langue.

III. Profil linguistique de l'ENSR

L'ENSR est une école internationale francophone. Elle se caractérise par la diversité des provenances de ses élèves (plus de 50% des élèves ont un passeport étranger, issus de plus de 40 pays différents) et par le plurilinguisme de ses élèves (bon nombre d'entre eux parlent dès leur plus jeune âge au moins deux langues et les langues maternelles sont très diverses). Il en va de même pour le personnel ; environ la moitié a un passeport étranger et les origines et langues maternelles sont très variées.

L'ENSR se caractérise aussi par la prééminence de la langue française, puisque la grande majorité des élèves ont le français comme langue première et que la langue d'enseignement principale est le français depuis la classe de Petite Section (3 ans) jusqu' à la classe 6 du Collège (11 ans). L'ENSR promeut la langue française auprès des élèves et des collaborateurs et la valorise autant que possible. Des cours de français langue étrangère (FLE) sont dispensés aux élèves dont le français n'est pas la langue première, peu importe leur âge.

L'anglais a une place particulière dans la structure linguistique de l'établissement. D'abord, parce que plusieurs parents d'élèves maîtrisent mieux l'anglais que le français. Ainsi, les correspondances officielles de la part de l'École sont bilingues français-anglais. Ensuite, parce que le français n'est pas la langue première de tous les élèves, ni de tous les collaborateurs, et l'anglais s'y substitue parfois comme *lingua franca* selon le contexte et les interlocuteurs présents. Cela est particulièrement le cas à l'Internat ou dans le cursus IBDP. Finalement, car l'anglais est enseigné plusieurs heures par semaine dans le cursus dès le début des classes maternelles, ainsi que lors des activités de journée continue. Par ailleurs, les cours de musique sont dispensés en anglais, ainsi que les cours de géographie au collège et le sport est enseigné en bilingue français-anglais.

Depuis 2019, l'ENSR propose une alternative purement "anglophone" dès la classe 7 du Collège avec l'anglais comme langue d'enseignement principale. Les élèves concernés, réunis dans de très petits groupes, sont ensuite orientés, en règle générale, vers l'IBDP anglophone ou bilingue une fois arrivés au Gymnase. La plupart de ces élèves sont internes et ne comptent pas s'établir par la suite en Suisse ou dans un autre pays francophone.

L'Internat de l'ENSR se compose d'environ 50 élèves, dont la très grande majorité sont étrangers et qui ont généralement comme langue maternelle ni le français, ni l'anglais. Ils proviennent généralement de pays russophones, sinophones, arabophones, d'Iran, du

Vietnam ou de pays d'Europe occidentale (Espagne, Italie, France, Belgique, Allemagne, etc.). Autant que possible, l'ENSR essaie de valoriser la langue première de ces élèves.

Le cursus IBDP se veut bilingue ; la plupart des cours peuvent être suivis soit en français, soit en anglais. Il est alors tout à fait possible de compléter le programme du diplôme uniquement avec des cours en français, uniquement avec des cours en anglais, ou avec un panachage entre des cours en français et d'autres en anglais.

Le cursus de la Maturité suisse est francophone ; la langue première est le français avec un coefficient 3 (maximum) ; l'anglais est considéré une langue d'acquisition et une deuxième langue d'acquisition est à choisir entre l'allemand et l'italien (langues nationales).

D'autres langues sont enseignées dans l'École, souvent de manière facultative. Dans les activités de la journée continue, pour les classes du primaire, il est par exemple possible de choisir des initiations à l'espagnol ou au mandarin ou des cours de russe pour russophones. L'allemand commence dans le cursus en P4 en langue d'acquisition. Au Collège, outre l'anglais et l'allemand au programme officiel (dans les classes anglophones, l'espagnol remplace l'allemand comme seconde langue d'acquisition), il est possible de prendre des cours d'italien ou de latin. Des activités facultatives de journée continue sont aussi disponibles au Collège, avec notamment une initiation au mandarin ou le russe pour russophones. En 9e de Gymnase, une langue première et trois langues d'acquisition sont étudiées. Le français et l'anglais sont soit en langue première, soit en première langue d'acquisition. Les deux autres langues d'acquisition sont à choisir entre l'allemand, l'italien et l'espagnol. Pour les russophones, il est possible de prendre le russe comme langue première et le français, l'anglais et une autre langue comme langues d'acquisition. En classe 10, une langue d'acquisition (hors français et anglais) peut être abandonnée ; certaines matières de préIB peuvent être suivies en anglais. Pour les élèves de 10e qui se destinent à l'IB, des langues "rares" peuvent être arrangées, sous la forme de cours privés, en vue de la préparation à cette langue première dans le programme du diplôme de l'IB.

IV. Langue du matériel didactique au sein de l'IBDP

Compte tenu du profil linguistique de l'ENSR et plus spécifiquement de son cursus IBDP, ses enseignants sont encouragés à proposer du matériel didactique bilingue français-anglais. Toutefois, ils restent relativement libres de proposer des solutions innovantes et intéressantes qui puissent correspondre au contexte linguistique de leur classe.

Tous les élèves ont accès à Kognity, une ressource originellement disponible en anglais mais dont le contenu peut être traduit vers d'autres langues. Les élèves francophones sont très vivement encouragés à utiliser cette ressource, d'abord pour la diversification des approches pédagogiques, ensuite avec comme but de se familiariser avec le vocabulaire spécifique à cette matière en anglais. Cela est notamment considéré comme un bon entraînement pour les études supérieures qui suivront du fait de la présence imposante de l'anglais dans la communauté universitaire globale.

V. Choix des langues à l'IBDP

Il y a trois catégories de langues telles qu'enseignées dans l'ensemble de l'École et plus spécifiquement dans l'IBDP :

Catégorie 1 : français et anglais

A quelques rares exceptions près, tous les élèves étudient ces deux langues, que ce soit en langue première ou en langue d'acquisition.

Catégorie 2 : allemand, italien, espagnol et russe

Ce sont des langues qui sont offertes dans les autres secteurs de l'école et dont l'enseignement est répandu et fréquent au sein de l'IBDP. Chaque année, environ 40% à 60% des élèves de l'IB étudient au moins une de ces quatre langues.

Catégorie 3 : les langues "rares"

Ce sont des langues offertes sur demande, moins communes au sein de l'école, sous forme de cours privés ou en très petits groupes (avec des frais en sus pour les parents), et essentiellement liées à l'internat et au programme du diplôme de l'IB. Ces dernières années ont par exemple été incluses dans cette catégorie les langues suivantes : mandarin, coréen, vietnamien, japonais, persan, arabe, portugais, suédois.

Pour les matières du groupe 1 (langue A), nous encourageons les élèves à choisir leur langue première ou à se proposer le challenge de sélectionner le français ou l'anglais si ces deux langues ne sont pas la langue première mais que le niveau dans une de ces deux langues est suffisamment élevé (au moins C1 du CECRL). Sauf exception dûment justifiée, les langues de la catégorie 3 ne sont pas proposées au niveau supérieur. Si l'exception se justifie, l'élève et ses parents s'engagent à trouver des créneaux horaires avec l'enseignant en dehors de l'horaire officiel afin de compléter les exigences requises au niveau supérieur.

Pour les matières du groupe 2 (langue B), nous encourageons les élèves à choisir une langue de la catégorie 1.

Vu l'importance des langues à l'ENSR, de nombreux élèves sont spontanément intéressés à prendre une langue d'acquisition comme sixième matière, généralement parmi les langues des catégories 1 et 2.

VI. Langage commun à travers l'IBDP

L'IBDP se caractérise par un certain système de pensée qui consiste en une forme de langage à part entière. Afin de s'assurer que tous, professeurs, élèves et parents, comprennent certains termes spécifiques de la même manière, un document "*langage commun IBDP-ENSR*" sera mis en place et ajouté en annexe à ce document afin de s'assurer que tous aient les mêmes définitions de certains termes récurrents.

VII. Soutien aux étudiants

Des cours de “Français Langue Étrangère” (FLE) ou d’“English as a Foreign Language” (EFL) sont disponibles pour les élèves qui ont des lacunes dans une de ces deux langues. Lors de l’admission (cf. *politique d’Admission*), des tests de niveau linguistique peuvent être organisés si cela est jugé nécessaire. Si les cours de FLE ou de EFL prennent place, ils peuvent engendrer un coût supplémentaire à prendre en charge par les parents, au même titre que les cours de soutien dans les autres matières (cf. *politique d’Inclusion*).

Autant que possible, les fautes de langues ne seront pas/peu prises en considération si l’élève rédige dans une langue étrangère pour laquelle il bénéficie d’un soutien. Bien que la qualité de la langue soit importante et qu’elle doive constamment être améliorée, elle ne doit pas devenir un frein au développement harmonieux des élèves ni à l’acquisition de connaissances et de compétences. En d’autres termes, s’il est toujours bon de travailler la forme, le travail sur le fond est primordial.

Les enseignants de l’IB ont par ailleurs tous conscience du rôle qu’ils jouent en tant que “guides linguistiques”, peu importe la matière qu’ils enseignent, auprès des élèves, que ce soit par rapport à l’acquisition de concepts propres à leur discipline ou à la manière de structurer des idées en un raisonnement clair.

VIII. Soutien aux enseignants

S’agissant de la manière d’enseigner la matière, les professeurs enseignant dans le cadre de l’IBDP sont régulièrement invités à participer à des ateliers de perfectionnement professionnel.

Sur demande et selon le contexte, les professeurs de l’IB peuvent demander à suivre des cours de perfectionnement de la langue française ou anglaise, avec participation éventuelle de l’ENSR aux frais.

IX. Divers

Dernière approbation de cette politique par les professeurs de l’IB et la Direction de l’ENSR le :

mardi 27 août 2024

Le document mis à jour est publié peu après sur le site web de l’ENSR, sur l’Extranet et sur le Google Drive des professeurs de l’IB.

Les propositions de modifications sont à transmettre au Coordonnateur IBDP au plus tard deux semaines avant le prochain séminaire de prérentrée consacré à l’IBDP.

Politique d'évaluation - IBDP - ENSR³

I. Préambule

La politique d'évaluation de l'IBDP à l'ENSR s'adresse à la communauté IB de l'ENSR. Le but de ce document est de garantir une homogénéité de la conception de l'évaluation dans le contexte spécifique de l'IBDP à l'ENSR, comment elle s'applique aussi bien dans le contexte des cours tels qu'ils sont dispensés que dans un contexte plus large de communication entre les différentes parties.

Il s'agit notamment, avec cette politique, de mettre en exergue les spécificités d'évaluation propres à l'ENSR et au programme de l'IB et de déterminer comment l'ENSR, en tant qu'institution, s'y adapte et propose des solutions pour parer aux différents défis que cela implique.

Cette politique est publiée sur le site Internet de l'ENSR, ainsi que sur l'Extranet et la plateforme Google Drive à disposition des enseignants de l'IB.

II. Philosophie de l'ENSR

L'ENSR valorise chacun de ses élèves en tant que personnes ; respecte le passé de chacun, ses valeurs et ses souhaits pour le futur. Dans ce cadre, l'ENSR pratique une personnalisation poussée de l'enseignement, tout en étant consciente qu'elle prépare ses élèves à des projets académiques futurs qui impliquent le respect de certains prérequis normés. Dans ce cadre, l'ENSR reconnaît l'importance de l'évaluation critériée ainsi que des modes d'évaluations formative et sommative.

Que ce soit dans le cadre du programme de l'IB ou dans les autres secteurs, les professeurs sont ainsi encouragés à diversifier les méthodes d'évaluation de l'acquisition de connaissances et de compétences par les élèves, à varier les modes d'évaluation (sommative ou formative) et à garantir au maximum une forme d'objectivité de l'évaluation.

La présente politique d'évaluation doit être considérée en relation avec les autres politiques propres à l'IBDP de l'ENSR. En effet, les besoins éducationnels spéciaux des élèves doivent systématiquement être pris en compte lors de l'évaluation, tout comme les questions linguistiques (maîtrise de la langue tout en gardant à l'esprit que la langue d'enseignement n'est pas forcément la première langue de l'élève) ainsi que l'intégrité intellectuelle.

III. Evaluation critériée

Les professeurs enseignant les différentes matières du programme de l'IB connaissent et respectent le principe de l'évaluation critériée tel qu'exigé par l'IB. Chaque travail est évalué selon une grille de critères par niveaux établis préalablement et non pas en fonction des

³ La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

résultats des autres élèves afin de déterminer une courbe des résultats préétablie. Par ailleurs, la collaboration entre enseignants est encouragée afin de discuter sur les différentes grilles de critères appliquées lors des évaluations.

IV. Evaluation formative et sommative

Ces deux modes d'évaluation ont une importance égale, mais ne sont pas appliqués de la même manière, selon le même calendrier, ni avec le même objectif.

L'évaluation formative est un processus récurrent, sur le long terme, qui vise à accompagner l'élève en lui proposant des *feedbacks* fréquents afin de l'aiguiller vers une meilleure manière de structurer son apprentissage en fonction de ses forces et de ses faiblesses ou potentielles lacunes. Le but de cet accompagnement est aussi de développer la motivation de l'élève ainsi que ses *soft skills* en termes d'apprentissage et de manière plus générale.

L'évaluation sommative est un événement ponctuel qui conclut une séquence d'apprentissage et qui permet de mesurer, à un moment donné, la maîtrise de l'élève sur un sujet donné, en prenant en compte, dans la manière de mesurer, autant d'aspects que possible.

L'une et l'autre forme d'évaluation ont des conséquences directes non seulement sur l'élève, mais aussi sur l'enseignant. En effet, le mode formatif permet d'ajuster rapidement le programme et l'approche de l'enseignement afin de fortifier rapidement les faiblesses. Quant au mode sommatif, il permet de constater quelles sont les grosses lacunes des élèves en général sur un sujet donné afin de pouvoir mettre en place des cours de soutien ou de revoir, l'année suivante, la structure du cours.

V. Examens internes

Au Gymnase de l'ENSR, des examens internes sont organisés trois fois par année scolaire. Ces examens sont une évaluation sommative importante et institutionnalisée sur les sujets parcourus jusque-là dans chacune des matières des élèves. Ces examens permettent de mesurer efficacement le niveau global d'une cohorte à un moment donné et sont donc extrêmement précieux dans la préparation de la cohorte. En effet, selon les résultats, des cours d'appuis ou des ateliers de vacances pourront être mis en place en ciblant spécifiquement les sujets qui nécessitent un approfondissement particulier.

Dans le cadre de l'IBDP, il y a trois examens internes en première année du programme et deux examens internes en dernière année. Ils ont lieu :

- En décembre, juste avant les vacances de Noël
- En avril, juste avant les vacances de Pâques
- En juin, juste avant les vacances d'été

En deuxième année, l'examen de juin n'a pas lieu d'être puisque les élèves terminent en mai avec les examens officiels de l'IB.

Ces cinq examens internes sont considérés comme d'excellents moyens de préparation aux examens officiels clôturant le cycle de deux ans de l'IB. Outre la préparation académique de la cohorte, telle que mentionnée ci-dessus, elle permet aussi une préparation mentale des élèves afin de réduire considérablement le stress lié à l'inconnu lors des examens officiels. Avec cette préparation, les élèves savent en effet exactement à quoi s'en tenir.

VI. Bulletins de notes et communication avec les parents

L'ENSR communique officiellement avec les parents au sujet du suivi académique spécifique de leur enfant essentiellement via l'envoi de bulletins de notes. S'agissant du secteur IB de l'ENSR, il y a cinq bulletins qui sont transmis en première année de l'IBDP, soit environ toutes les 6 à 7 semaines de cours (hors vacances scolaires) :

1. mi-octobre
2. fin novembre, début décembre
3. mi-janvier
4. fin avril
5. fin juin

En deuxième année de l'IBDP, puisque l'on rentre dans la phase des révisions vers février, le dernier bulletin de notes est celui de mi-janvier. Il n'y a donc que trois bulletins de notes.

Dans chaque bulletin, une colonne "résultats" indique les notes obtenues en classe lors des petits tests, quizz, présentations, etc. durant la période allant de la date du dernier bulletin envoyé à celui-ci. Une colonne "Commentaire" est systématiquement présente pour chaque matière et dans laquelle les enseignants portent une attention particulière à l'élaboration de commentaires constructifs et personnalisés, adressés à la fois aux élèves et à leurs parents.

En BI1, le bulletin de mi-octobre sert à avoir une première idée du niveau dans les matières suivies par les élèves et de permettre des ajustements rapides si nécessaire. Les questions des niveaux supérieurs et moyens se posent, ainsi que s'il est judicieux de garder une potentielle 7^e matière. En BI2, il permet de faire un premier point rapide depuis le mois de juin car l'été doit notamment servir à avancer, voire finaliser, les travaux d'évaluation interne et le Mémoire.

Le bulletin de fin novembre, début décembre, pour les deux années, sert essentiellement à donner des informations en vue de la préparation des examens de mi-décembre.

Le bulletin de mi-janvier contient la note du semestre 1 (soit une moyenne de la note de l'examen de décembre et de la moyenne des notes mentionnées dans la colonne "résultats" des bulletins d'octobre, de novembre et de janvier) ainsi que la note de l'examen de décembre. C'est ainsi un des trois bulletins principaux de la première année et le bulletin interne principal de la seconde année.

Le bulletin de fin avril (juste pour les BI1) contient la note de l'examen de Pâques (examen du second semestre). A ce titre, il s'agit d'un des trois bulletins principaux de l'année.

Le bulletin de fin juin contient la note du semestre 2 (soit une moyenne de la note de l'examen d'avril et de la moyenne des notes mentionnées dans la colonne "résultats" des bulletins d'avril et de juin).

La note de l'examen de juin (examen annuel) et la note annuelle (moyenne des notes semestrielles et de l'examen de juin), servant à la promotion de l'élève, sont indiquées dans le livret des notes annuelles, afin de faire apparaître sur la même page ces deux notes pour toutes les matières et toutes les années de scolarité de l'élève à l'ENSR. Ce livret est transmis en main propre aux élèves par leur maître de classe le jour de la cérémonie des promotions. Ce livret des notes annuelles n'inclut pas la note de BI2, puisque la promotion à la fin de BI2 dépend non pas des notes obtenues lors des examens internes, mais des notes obtenues à l'issue de l'examen officiel de l'IB en mai, dont le diplôme et le relevé de notes est transmis directement aux élèves lors de la cérémonie des promotions et fêtes des Anciens de mi-septembre.

S'agissant des cinq bulletins de notes, ils sont transmis par email aux parents via le secrétariat de l'ENSR, le maître de classe en copie. Parfois, sur demande des parents, les élèves peuvent aussi être destinataires de cet email afin de les informer directement de leurs notes. L'ENSR préfère toutefois éviter d'envoyer directement aux élèves afin de garantir autant que possible une discussion entre parents et enfants autour de la question des notes et des commentaires attribués.

Outre la communication officielle des bulletins de notes avec leurs commentaires détaillés, une communication plus informelle et personnalisée avec les parents et l'élève est encouragée et peut survenir de deux manières principales : les parents souhaitent en savoir plus et contactent le maître de classe (pour une discussion générale) ou un maître de branche (pour une discussion spécifique à propos d'une matière) ; le maître de classe (parfois sous l'impulsion d'un maître de branche) demande à parler aux parents pour pallier au plus vite à tout éventuel problème détecté en classe.

VII. Calculs de promotion

L'année scolaire est divisée en deux semestres :

- Semestre 1 : de fin août à mi-janvier (le bulletin 3 faisant foi)
- Semestre 2 : de mi-janvier à fin juin (le bulletin 5 faisant foi)

Le calcul de la note du semestre 1 (NS1) pour chaque matière se fait de la manière suivante:
(note de l'examen interne de décembre + moyenne de toutes les notes de la période avec pondération éventuelle) / 2

Le calcul de la note du semestre 2 (NS2) pour chaque matière se fait de la manière suivante:
(note de l'examen interne de Pâques + moyenne de toutes les notes de la période avec pondération éventuelle) / 2

Le calcul de la note finale (NF) pour chaque matière se fait de la manière suivante :

(note de l'examen interne de juin + NS1 + NS2) / 3

La promotion en BI2 est prononcée si l'élève a un total des NF des six matières à présenter au diplôme égal ou supérieur à 24.

Si l'élève a un total entre 22 et 23 points, sa promotion en BI2 peut être décidée par le Conseil de classe avec la mention "à l'essai", avec certaines conditions à respecter par l'élève. Cette mesure exceptionnelle ne peut avoir lieu que si le Conseil, après discussion, estime qu'il y a eu des progrès significatifs récents, autant dans les notes que dans l'attitude face au travail, et une avancée considérable dans les travaux à rendre.

Les élèves non promus doivent refaire l'année de BI1.

Il est toutefois parfois offert aux élèves non promus ou promus avec difficulté la possibilité de passer en BI2 en voie *ENSR High School Diploma* en présentant au moins trois examens officiels de l'IB plutôt que le diplôme complet et ainsi permettre à ces élèves d'alléger le fardeau que le DP représente pour eux et ainsi leur permettre de terminer la scolarité gymnasiale de manière plus sereine.

VIII. Soutien aux étudiants

L'intérêt principal de ce nombre relativement élevé de bulletins, surtout en première année du programme, et de ce nombre élevé d'examens internes est d'avoir un suivi très fréquent des progrès des élèves et par conséquent de détecter aussi rapidement que possible tout éventuel problème ou besoin spécifique.

Ainsi, que ce soit à la demande des enseignants, des parents ou des élèves, des cours d'appuis individuels ou de groupes peuvent rapidement se mettre en place. Cet équilibre entre sommatif et formatif permet de connaître relativement précisément les besoins exacts des élèves et d'adapter les cours de soutien en fonction (cf. *politique d'inclusion*).

Il arrive que des problèmes de langue, qui n'avaient pas été décelés, soient mis en évidence de par ces évaluations. Auquel cas, l'élève est invité à rejoindre un programme de FLE ou de EFL et une adaptation dans l'évaluation pourrait être décidée.

Il peut encore arriver que, de par le processus d'évaluation, des difficultés d'apprentissage soient soupçonnées, telles que dyslexie, dysorthographe, dyscalculie ou autre. Une communication avec les parents est alors mise en place afin de déboucher au plus vite sur un soutien personnalisé et un suivi avec un professionnel (cf. *politique d'inclusion*).

IX. Soutien aux enseignants

S'agissant de la manière d'enseigner la matière, d'évaluer les progrès et de noter les travaux, les professeurs enseignant dans le cadre de l'IBDP sont régulièrement invités à participer à des ateliers de perfectionnement professionnel.

Sur demande et selon le contexte, les professeurs de l'IB peuvent demander à suivre des ateliers spécifiques, avec participation éventuelle de l'ENSR aux frais.

X. Divers

Dernière approbation de cette politique par les professeurs de l'IB et la Direction de l'ENSR le :

mardi 27 août 2024

Le document mis à jour est publié peu après sur le site web de l'ENSR, sur l'Extranet et sur le Google Drive des professeurs de l'IB.

Les propositions de modifications sont à transmettre au Coordonnateur IBDP au plus tard deux semaines avant le prochain séminaire de prérentrée consacré à l'IBDP.

Politique d'intégrité intellectuelle - IBDP - ENSR⁴

I. Préambule

La politique d'intégrité intellectuelle de l'IBDP à l'ENSR s'adresse à la communauté IB de l'ENSR. Le but de ce document est de garantir une homogénéité de la conception de l'intégrité intellectuelle dans le contexte spécifique de l'IBDP à l'ENSR, comment elle s'applique aussi bien dans le contexte des cours tels qu'ils sont dispensés que dans un contexte plus large de communication entre les différentes parties.

Il s'agit notamment, avec cette politique, de mettre en exergue la manière dont l'ENSR, en tant qu'établissement dispensant un enseignement de haute qualité, adresse cette question, s'adapte à ses spécificités et propose des solutions pour parer aux différents défis que cela implique.

Toutes les formes d'évaluation dans le cadre de l'IBDP sont soumises à cette politique : les évaluations formatives et sommatives prenant place durant les cours, les examens internes, les travaux d'évaluation interne de l'IB ainsi que les tâches évaluées en externe, le Mémoire, les travaux de Théorie de la Connaissance, le CAS et ses réflexions.

Cette politique est publiée sur le site Internet de l'ENSR, ainsi que sur l'Extranet et la plateforme Google Drive à disposition des enseignants de l'IB.

II. Philosophie de l'ENSR

L'ENSR croit fermement en les valeurs éducatives telles qu'elles apparaissent dans le *Profil de l'Apprenant de l'IB* et dans les *Approches de l'Enseignement et de l'Apprentissage de l'IB*. Dans ce cadre et plus spécifiquement dans son programme de l'IB, l'ENSR exhorte ses élèves à être des exemples d'intégrité, selon la définition faite de cette valeur dans le *Profil de l'Apprenant de l'IB* :

[Adhérer] à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et [posséder] un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. [Être responsable] de [ses] actes et de leurs conséquences⁵.

Une intense communication à ce sujet est mise en place à l'intérieur de l'école, que ce soit avec les enseignants, les élèves ou leurs parents. L'ENSR est convaincue que les potentiels cas de mauvaises conduites sont avant tout le fruit regrettable de l'ignorance et donc que cela peut être corrigé dans la plupart des cas avec une bonne politique de prévention.

⁴ La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

⁵ Organisation du Baccalauréat International, *Profil de l'Apprenant de l'IB*, 2013, [en ligne], www.ibo.org/globalassets/publications/ib-learner-profile-fr.pdf, consulté le 20 août 2021

La présente politique d'intégrité intellectuelle doit être considérée en relation avec les autres politiques propres à l'IBDP de l'ENSR. Elle a un lien direct évident avec la politique d'évaluation et des liens indirects avec la politique linguistique et la politique d'inclusion (comment communiquer au mieux, en fonction des élèves, l'importance de l'intégrité intellectuelle).

III. Définitions

L'ENSR se base sur les divers guides de l'IB à ce sujet, notamment ceux mentionnés dans le chapitre IV du présent document ainsi que le guide *Intégrité intellectuelle*, publié par l'IBO en 2019 et disponible sur le *Centre de Ressources Pédagogiques* de MyIB.

Est ainsi définie comme Intégrité intellectuelle :

L'intégrité intellectuelle est un principe directeur de l'éducation ainsi qu'un choix d'agir de manière responsable qui garantit à son auteur que les autres lui accorderont leur confiance en tant qu'individu. Ce principe directeur constitue la base de toute prise de décision et de tout comportement éthiques dans la production de travaux scolaires légitimes, authentiques et honnêtes⁶.

L'intégrité intellectuelle peut aussi s'entendre par opposition aux cas de mauvaise conduite, ainsi définis :

La mauvaise conduite est un comportement procurant ou susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève ou à tout autre élève (ou un comportement qui désavantage d'autres élèves) durant une ou plusieurs composantes d'évaluations⁷.

Parmi les cas de mauvaise conduite, les plus répandus, et donc ceux sur lesquels nous insistons le plus spécifiquement, sont les suivants :

- Le plagiat ⇒ l'appropriation du travail d'un autre ;
- La collusion ⇒ le partage d'une partie de son travail avec un autre élève ;
- La reproduction ⇒ la réutilisation d'une partie d'une autre composante ;
- L'utilisation de données fictives afin de corroborer une hypothèse ;
- La triche en examen ⇒ communiquer avec d'autres ; introduire du matériel non autorisé ; perturber l'examen ; ne pas suivre les consignes ; etc. ;
- La communication du contenu de l'examen ⇒ interdite pendant les 24 heures suivant l'examen avec des membres hors de la communauté IBDP de l'ENSR.

⁶ Organisation du Baccalauréat International, *Intégrité intellectuelle*, 2019, [en ligne], https://resources.ibo.org/dp/works/edu_11162-58121?lang=fr&root=1.6.2.4.5, consulté le 20 août 2021

⁷ Organisation du Baccalauréat International, *L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme*, 2019, [en ligne], https://resources.ibo.org/dp/works/edu_11162-58121?lang=fr&root=1.6.2.4.5, consulté le 20 août 2021

IV. Prévention auprès des élèves

Les élèves de BI1 reçoivent une fourre le premier jour de classe de leur maître de classe contenant différentes informations, dont :

- un guide de l'ENSR d'introduction à l'IBDP, incluant un chapitre dédié à l'intégrité intellectuelle ;
- un guide de l'ENSR sur la rédaction du Mémoire, incluant de nombreuses pages sur les bonnes pratiques en termes de référencement (citation et paraphrase correctes, notes de bas de page, composition de la bibliographie, table des illustrations, etc.) ;
- la fiche de l'IBO "Profil de l'apprenant de l'IB" ;
- la fiche de l'IBO "Réalises-tu tes tâches de l'IB avec intégrité?"

Un dossier partagé avec les élèves par le Coordonnateur de l'IBDP sur Google Drive contient ces mêmes documents, ainsi que :

- Le flyer de l'IBO *L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme* ;
- Le dossier de l'IBO *Savoir citer et référencer ses sources*.

Arrivés en BI2, les élèves bénéficient d'un nouveau rappel sur l'intégrité intellectuelle à la rentrée par le maître de classe.

Les élèves parcourent dans le détail le guide du Mémoire durant les périodes dédiées au Mémoire (2x6 périodes de 45 minutes en BI1). Durant le cours CORE (1x par semaine sur deux ans), une partie du cours est dédiée à la recherche de sources, au référencement et à l'intégrité intellectuelle, incluant des exemples concrets de cas de mauvaise conduite et les conséquences que cela engendre. Tous les documents mentionnés ci-dessus sont systématiquement abordés. Ces questions sont encore régulièrement survolées dans les autres cours en temps opportun.

Le flyer de l'IBO *L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du programme du diplôme* est aussi survolé lors de la soirée des parents durant laquelle l'intégrité intellectuelle est largement discutée et les parents sont invités à en discuter plus tard à leur tour avec leurs enfants. Durant cette soirée, les types de fraude sont notamment énumérés ainsi que les sanctions qui s'y rapportent.

Les enseignants reçoivent eux-aussi des rappels récurrents quant à l'intégrité intellectuelle. D'abord lors des séminaires de prérentrée ; lors desquels il est rappelé l'existence du dossier à la disposition des enseignants de l'IB sur Google Drive et sur l'Extranet. Puis, lors des trois conférences de classe annuelles. Il est aussi notamment rappelé le rôle de modèle que les enseignants jouent auprès des élèves, aussi bien que leur responsabilité en tant que garants de l'intégrité pour les travaux réalisés dans le cadre de leurs cours.

V. Contrôles

Il est de la responsabilité des enseignants des différentes matières de s'assurer que les textes écrits par leurs élèves sont bien les leurs. En cas de doute, les enseignants, le

Coordonnateur ou le directeur peuvent demander à analyser un texte en le faisant passer notamment par le logiciel *Compilatio*. Si un cas de fraude est détecté, l'élève est alors convoqué par le Coordonnateur et les parents peuvent parfois être eux aussi convoqués. Un rapport est ensuite établi et stocké dans le dossier de l'élève ; le suivi est garanti par le Coordonnateur de l'IBDP. Des sanctions peuvent être appliquées (cf. chapitre "Sanctions").

Il est fréquemment rappelé aux élèves que s'ils ont le moindre doute quant à l'intégrité intellectuelle et aux manières de l'appliquer, tous les enseignants de l'IBDP et la Coordination sont à leur disposition ; mieux vaut prévenir que guérir.

VI. Sanctions

Selon la gravité du cas de mauvaise conduite, l'ENSR peut appliquer différentes sanctions. Si la faute n'est apparemment pas volontaire, une simple convocation dans le bureau du Coordonnateur suffit, accompagnée d'un rappel détaillé de ce qui est autorisé et de ce qui est interdit dans le cadre de l'intégrité intellectuelle. Si le cas de fraude est manifestement volontaire et/ou conscient de la part de l'élève, des sanctions plus graves peuvent être réservées. Parmi ces sanctions, la retenue, la suspension, voire le renvoi de l'école peuvent être prononcés. L'élève concerné et/ou ses parents sont libres de faire appel s'ils le souhaitent.

VII. Divers

Dernière approbation de cette politique par les professeurs de l'IB et la Direction de l'ENSR le :

mardi 27 août 2024

Le document mis à jour est publié peu après sur le site web de l'ENSR, sur l'Extranet et sur le Google Drive des professeurs de l'IB.

Les propositions de modifications sont à transmettre au Coordonnateur IBDP au plus tard deux semaines avant le prochain séminaire de prérentrée consacré à l'IBDP.

Politique d'inclusion - IBDP - ENSR⁸

I. Préambule

La politique d'inclusion se focalise sur la manière dont l'ENSR intègre ses élèves au corps de la communauté, et notamment ceux qui ont un profil qui nécessite une attention particulière. Parmi ces derniers, mentionnons notamment les sportifs d'élite et artistes de haut niveau, qui nécessitent un programme scolaire adapté à leur programme sportif ou artistique ; les élèves internes, loin de leurs familles, qui requièrent une forme d'intégration sociale ; les élèves avec des besoins éducationnels spéciaux (SEN). Cette politique s'adresse à la communauté IB de l'ENSR. Le but de ce document est de garantir une homogénéité de la conception de l'inclusion, dans ses différentes formes, dans le contexte spécifique de l'IBDP à l'ENSR, comment elle s'applique aussi bien dans le contexte des cours tels qu'ils sont dispensés que dans un contexte plus large de communauté scolaire et de communication entre les différentes parties.

Il s'agit notamment, avec cette politique, de mettre en exergue les spécificités d'inclusion propres à l'ENSR et au programme de l'IB et de déterminer comment l'ENSR, en tant qu'institution, s'adapte à ses spécificités et propose des solutions pour parer aux différents défis que cela implique.

Cette politique est publiée sur le site Internet de l'ENSR, ainsi que sur l'Extranet et la plateforme Google Drive à disposition des enseignants de l'IB.

II. Philosophie de l'ENSR

L'ENSR valorise chacun de ses élèves en tant que personnes, respecte le passé de chacun, ses valeurs et ses souhaits pour le futur. Dans ce cadre, l'ENSR pratique une personnalisation poussée de l'enseignement, tout en étant consciente qu'elle prépare ses élèves à des projets académiques futurs qui impliquent le respect de certains prérequis normés. Dans ce cadre, l'ENSR reconnaît l'importance de la mise en place de moyens inclusifs variés afin de garantir autant que possible l'égalité des chances en fonction des différents contextes individuels et ainsi afin de permettre que les élèves qui ont des besoins d'inclusion, que ce soit par rapport à leurs programmes sportifs ou artistiques, à leur nécessité d'intégration sociale ou à leurs besoins éducationnels spéciaux, puissent être traités aussi équitablement que possible et ainsi s'épanouir comme tous les autres élèves.

Que ce soit dans le cadre du programme de l'IB ou dans les autres secteurs, les professeurs sont ainsi encouragés à faire preuve de souplesse et de tolérance, à diversifier les méthodes d'évaluation de l'acquisition de connaissances par les élèves, voire à les personnaliser, à varier les modes d'évaluation, à garantir au maximum une forme d'objectivité de l'évaluation et, pour les élèves bénéficiants d'aménagements spécifiques, les professeurs doivent absolument respecter les mesures particulières mises en place pour les élèves concernés.

⁸ La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

La présente politique d'inclusion doit être considérée en relation avec les autres politiques propres à l'IBDP de l'ENSR. En effet, l'évaluation doit prendre en compte les besoins d'inclusion des élèves et les difficultés linguistiques sont directement liées à l'inclusion des élèves dans l'IBDP. En outre, la politique d'admission générale à l'ENSR mentionne bien entendu spécifiquement la question de l'inclusion. En effet, l'inclusion peut avoir un coût et entraîner des ajouts ou des modifications au programme de base que les parents et élèves doivent approuver avant d'intégrer l'école ou l'IBDP. Par ailleurs, s'agissant des besoins éducationnels spéciaux, les enseignants ne sont pas formés à tous les types de besoins que les élèves peuvent avoir (cf. *politique d'admission*).

III. Détection et évaluation des besoins des élèves

La première étape quant à la détection des besoins des élèves se fait lors du processus d'admission (cf. *politique d'admission*).

Pour les sportifs et artistes, les besoins spécifiques sont discutés au cas par cas avec les responsables pédagogiques (Coordination IB, Décanat, Direction) et des propositions sont discutées avec les élèves, leurs parents (et éventuellement leurs coaches ou managers) afin d'arriver à des compromis personnalisés.

S'agissant des élèves internes, le rendez-vous d'admission se fait systématiquement en présence d'un responsable de l'Internat et des programmes d'inclusion spécifiques sont déjà déterminés au sein de l'Internat.

Finalement, pour les élèves avec des besoins éducationnels spéciaux, le responsable pédagogique en charge doit poser certaines questions relatives aux éventuelles difficultés d'apprentissage ainsi qu'aux éventuelles difficultés liées à la langue que rencontrerait le candidat. En fonction, un premier rapport pourra être rédigé, accompagné de la mise en place de certaines mesures d'aide.

Toutefois, pas tous les élèves et leurs parents ne sont conscients d'éventuels besoins d'inclusion lors du rendez-vous d'admission à l'ENSR. Ces besoins peuvent venir plus tard pour des sportifs ou artistes ou des besoins éducationnels spéciaux peuvent apparaître à un âge plus avancé ou n'avoir jamais été détectés.

Pour les sportifs d'élite ou artistes de haut niveau, ce sont aux élèves et à leurs parents de renseigner l'ENSR, via le maître de classe, des changements de parcours nécessitant des aménagements.

Pour les élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux, une seconde étape de détection est liée au travail des enseignants en classe. Si un enseignant a un soupçon sur une éventuelle difficulté d'apprentissage d'un élève, il doit en référer au maître de classe qui fera son enquête, généralement en discutant d'abord avec les autres enseignants, puis avec l'élève, puis, si les doutes persistent, avec les parents. L'objectif est alors que les parents mandatent un professionnel (logopédiste, médecin, psychologue, etc.) pour détecter ou infirmer officiellement une difficulté spécifique, en faire un rapport et proposer des aménagements spécifiques. Dans tous les cas, il est systématiquement nécessaire d'obtenir

un rapport officiel d'un spécialiste ayant autorité pour suggérer des aménagements spécifiques. Ce sont ces mêmes documents qui sont ensuite transmis à l'IB, via IBIS, afin d'obtenir officiellement des aménagements aux examens pour les élèves concernés.

Un autre besoin inclusif fréquent est celui de la langue pour des élèves étudiant dans une langue qui n'est pas leur langue première. Ce besoin et les manières d'y répondre sont explicités dans la *politique linguistique*.

IV. Types principaux de besoins éducationnels spéciaux à l'ENSR

Les types principaux de besoins éducationnels dont bénéficient les élèves de l'ENSR sont les suivants (sans s'y limiter) :

- Dyslexie
- Dyscalculie
- Dyspraxie
- Dysorthographe
- TDAH

D'autres troubles d'apprentissage, problèmes de santé ou difficultés physiques peuvent survenir parmi nos élèves et une réponse individualisée est proposée afin d'aider autant que possible les élèves concernés.

V. Rôles et responsabilités

L'ENSR compte sur la transparence avec les parents et les élèves dès le premier rendez-vous d'admission, ainsi que sur leur collaboration afin de mettre rapidement en place des aménagements permettant l'inclusion des élèves et leur développement harmonieux en privilégiant leur bien-être.

Pour des élèves avec des besoins éducationnels spéciaux, l'ENSR compte également sur les parents pour amener dès que possible des documents officiels d'autorités médicales (médecin, psychologue ou logopédiste notamment) afin que les mesures d'aide les mieux adaptées puissent être rapidement mises en place. C'est le Coordonnateur SEN de l'IBDP qui rassemble les documents et qui communique avec le Coordonnateur IBDP. Le Coordonnateur IBDP communique avec les enseignants concernés à propos des aménagements nécessaires aux élèves et avec le Décanat du Gymnase.

En règle générale, l'on essaie de suivre au mieux et en fonction des possibilités les recommandations de l'autorité médicale ayant émis le certificat ou le rapport ; toutefois, les directives officielles de l'IB sont prééminentes en la matière dans le cas où les recommandations n'y correspondent pas totalement.

Les rôles des responsables de l'ENSR (Coordonnateur SEN, Décanat, Maître de classe et Coordonnateur IBDP) consistent essentiellement en :

- la communication du problème / du besoin et des mesures y relatives avec les enseignants ;
- la communication éventuelle avec les professionnels de la santé concernés si les documents transmis ne correspondent pas aux normes de l'IB ;
- la communication avec l'IB pour valider officiellement les mesures d'aménagements lors des examens officiels ;
- l'aide aux parents et aux élèves pour trouver un professionnel du domaine concerné si nécessaire et si possible ;
- la mise à disposition d'examens sur ordinateur, pour les élèves concernés, lors des sessions d'examens internes et des sessions officielles des examens de l'IB en mai et en novembre ;
- le suivi administratif y relatif.

Le suivi de tout besoin d'inclusion est garanti par les Maîtres de classe et le Coordonnateur IBDP. Pour les élèves internes, s'y rajoutent les Responsables de l'Internat.

VI. Mesures d'aide pour élèves avec besoins éducationnels spéciaux

Les mesures d'aide se basent sur celles octroyées par l'IB lors des examens et consistent en général en :

- Attribution de temps supplémentaire (généralement 25% - remplaçable lors des tests en classe par quelque questions en moins afin de ne pas bouleverser le programme journalier de ces élèves) ;
- Utilisation d'un ordinateur avec ou sans correcteur orthographique (l'utilisation de l'ordinateur est possible lors des tests en classe à la discrétion des enseignants, sans être un droit octroyé d'office, et proposée lors des examens internes - cf. *politique d'évaluation*) ;
- Stylo lecteur ;
- Utilisation d'une calculatrice à 4 fonctions ;
- Corrections plus souples des fautes de forme par les enseignants.

Les mesures d'aide pour chaque élève de l'IB sont discutées lors du séminaire de préentrée et lors de chaque conférence de classe. Sur la liste des élèves par classe à disposition des professeurs, une colonne mentionne les éventuels besoins de l'élève. Lorsque les mesures sont validées par l'IB (en B12), les mesures d'aide exactes s'appliquant aux élèves concernées sont listées dans le Google Drive partagé et imprimées dans le classeur des surveillants.

VII. Espace Ecoute et Conseils

L'Espace Ecoute et Conseil de l'ENSR a été créé en 2019 afin de répondre au mieux aux besoins des élèves de 3 à 20 ans avec une approche individualisée. L'Espace est géré par la

Responsable Bien-être de l'ENSR et les élèves peuvent y venir parler de leurs besoins ou de leurs difficultés, incluant parfois des besoins éducationnels spéciaux ou un besoin d'inclusion au sens large. Le but de cet Espace est notamment d'étendre la notion d'inclusion scolaire au bien-être en général de tous les élèves afin de contribuer au mieux à la mission et aux valeurs de l'ENSR (cf. *politique de bien-être*).

VIII. Divers

Dernière approbation de cette politique par les professeurs de l'IB et la Direction de l'ENSR le :

mardi 27 août 2024

Le document mis à jour est publié peu après sur le site web de l'ENSR, sur l'Extranet et sur le Google Drive des professeurs de l'IB.

Les propositions de modifications sont à transmettre au Coordonnateur IBDP au plus tard deux semaines avant le prochain séminaire de prérentrée consacré à l'IBDP.

Politique de bien-être - IBDP - ENSR⁹

I. Préambule

La politique de bien-être de l'IBDP à l'ENSR s'adresse à la communauté IBDP de l'ENSR. Le but de ce document est de garantir une homogénéité de la conception du bien-être dans le contexte spécifique de l'IBDP à l'ENSR, comment il s'applique aussi bien dans le contexte des cours tels qu'ils sont dispensés que dans un contexte plus large de communication entre les différentes parties.

Il s'agit notamment, avec cette politique, de mettre en exergue les spécificités liées au bien-être propres à l'ENSR et au programme de l'IB et de déterminer comment l'ENSR, en tant qu'institution, s'adapte à ses spécificités et propose des solutions pour parer aux différents défis que cela implique.

Le présent document est lié à la *politique de Counselling de l'ENSR*.

Cette politique est publiée sur le site Internet de l'ENSR, ainsi que sur l'Extranet et la plateforme Google Drive à disposition des enseignants de l'IB.

II. Philosophie de l'ENSR

L'ENSR valorise chacun de ses élèves en tant que personnes ; respecte le passé de chacun, ses valeurs et ses souhaits pour le futur. Dans ce cadre, l'ENSR pratique une personnalisation poussée des services qu'elle propose à ses élèves, incluant la notion de bien-être, afin de garantir le respect du premier objectif principal mentionné dans le document *Mission et principes de l'ENSR* : "le développement global de nos élèves, pas seulement d'un point de vue académique, mais aussi du corps et de l'esprit".

C'est dans cet esprit que l'Espace Ecoute et Conseils (EEC) a été créé en 2019 afin de répondre au mieux aux besoins des élèves de 3 à 20 ans avec une approche individualisée. Ce lieu de Counselling est géré par la Responsable Bien-être de l'ENSR et les élèves peuvent y venir et parler de leurs besoins ou de leurs difficultés, au sens le plus large. Un des objectifs de l'EEC est notamment d'étendre la notion d'inclusion au bien-être des élèves et, partant, de contribuer au mieux à la mission et aux valeurs de l'ENSR ; un élève avec un esprit sain dans un corps sain est plus à même de s'épanouir, notamment sur les plans académique et personnel.

Que ce soit dans le cadre du programme de l'IB ou dans les autres secteurs, les élèves sont ainsi encouragés à profiter de l'opportunité qu'offre l'EEC et de bénéficier d'outils complémentaires leur permettant de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent (cf. *politique d'inclusion*). Outre la possibilité de suivre des séances individuelles gratuites, la Responsable de l'EEC propose différents ateliers dans les classes de tous les secteurs afin de sensibiliser les élèves à différents sujets liés au bien-être.

⁹ La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

III. Bien-être dans le programme de l'IB

Outre la possibilité dont disposent les élèves de profiter de séances gratuites, sur rendez-vous, avec la Responsable Bien-être de l'ENSR, des ateliers liés au bien-être prennent place chaque année scolaire, en classe, à destination des élèves du programme de l'IB, afin de les aider à surmonter les difficultés principales du programme. Sont notamment traités les sujets suivants : la gestion du stress (notamment durant les examens), la gestion du temps et de la procrastination, la création d'un plan de travail et de révision efficace. Après chaque atelier, un résumé imagé est partagé avec les élèves.

De manière générale, les enseignants du programme de l'IB essaient, au travers de leurs cours, de permettre aux élèves de transformer leurs peurs, angoisses et sentiments d'anxiété en une force ou en des opportunités (résilience, remise en question positive, expression d'un malaise avec des mots ou par l'art, etc.).

Par ailleurs, chaque enseignant se doit d'avoir une attitude bienveillante auprès des élèves de manière générale et une attention toute particulière est accordée aux élèves dont la fragilité émotionnelle est connue. Cette attitude bienveillante pour tous les élèves se reflète notamment au travers des commentaires écrits dans les bulletins scolaires formulés de manière constructive et encourageante (cf. *politique d'évaluation*).

Si l'ENSR, notamment par l'EEC, peut fournir des outils aux élèves pour affronter certaines difficultés, l'école se donne le droit de référer un élève à un professionnel externe, par exemple pour une thérapie ou un traitement, si elle estime ne pas avoir les moyens de l'aider suffisamment.

IV. Soutien aux enseignants et au personnel

Depuis la pandémie de COVID-19, l'EEC est ouvert aux membres du personnel de l'ENSR, enseignant ou non, et des ateliers facultatifs pour les collaborateurs sont proposés par la Responsable Bien-être plusieurs fois par année afin d'apporter un soutien spécifique au personnel qui est ensuite plus à même de soutenir efficacement les élèves.

V. Divers

Dernière approbation de cette politique par les professeurs de l'IB et la Direction de l'ENSR le :

mardi 27 août 2022

Le document mis à jour est publié peu après sur le site web de l'ENSR, sur l'Extranet et sur le Google Drive des professeurs de l'IB.

Les propositions de modifications sont à transmettre au Coordonnateur IBDP au plus tard deux semaines avant le prochain séminaire de prérentrée consacré à l'IBDP.